



Cadre et normes d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires

Février 2023



CASN Accreditation
Agrément de l'ACESI

CASN
ACESI 



Canadian Association
of Schools of Nursing
Association canadienne des
écoles de sciences infirmières

Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 chemin Hunt Club, bureau 450
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
Tél. : 613 235-3150
Télec. : 613 235-4476
www.casn.ca/fr

Le programme d'agrément de l'ACESI est la propriété de l'ACESI. Il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur.

ISBN édition électronique : 978-1-989648-51-3

© 2023 Association canadienne des écoles de sciences infirmières

Table des matières

Cadre et normes d'agrément, et lignes directrices en matière de données probantes	5
Valeurs fondamentales.....	5
Tableau 1 : Valeurs du programme d'agrément de l'ACESI	6
Principes directeurs.....	6
Dimensions de la qualité.....	7
Unité d'agrément.....	9
Normes de l'unité d'enseignement.....	9
Critères de l'unité d'enseignement.....	11
Programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires	11
Critères du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires	12
Agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation.....	13
Normes, descripteurs, éléments clés.....	13
Données probantes.....	14
Admissibilité.....	15
Tableau 2 : Normes d'agrément.....	15
Normes de l'unité d'enseignement et Lignes directrices en matière de données probantes	16
Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration	16
Données probantes : Norme 1 – Leadership, gouvernance et administration.....	17
Norme 2 : Ressources et environnement	26
Données probantes : Norme 2 – Ressources et environnement.....	27
Norme 3 : Enseignement et apprentissage.....	36
Données probantes : Norme 3 – Enseignement et apprentissage	37
Normes du programme et Lignes directrices en matière de données probantes	45
Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études.....	45
Données probantes : Norme 4 – Cadre du programme et programme d'études	47
Norme 5 : Résultats du programme.....	56
Données probantes : Norme 5 – Résultats du programme	57
Norme 6 : Amélioration de la qualité du programme	62
Données probantes : Norme 6 – Amélioration de la qualité du programme	62
Références	66
Glossaire	67

Cadre et normes d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires

Préface et remerciements

En 1972, l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing (ACEUN) s'est donné comme mandat de garantir la qualité des programmes de sciences infirmières de premier cycle par l'intermédiaire de l'agrément au Canada. Le programme d'agrément a été mis en œuvre pour la première fois en 1987.

En 2017 et à la demande de plusieurs membres de l'ACESI qui souhaitaient faire agréer leur programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires en même temps que leur programme de baccalauréat, le conseil d'administration de l'ACESI a mis sur pied un comité consultatif du programme d'agrément pour la formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires afin d'élaborer un programme d'agrément volontaire pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires menant à un diplôme. Ce cadre est le résultat des travaux de ce comité.

Le terme « programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires » est utilisé tout au long de ce document. Dans ce contexte, il fait référence aux programmes de formation qui préparent les étudiantes et étudiants au rôle d'infirmières et infirmiers auxiliaires immatriculés ou d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés, car les deux termes existent au Canada.

Cadre et normes d'agrément, et lignes directrices en matière de données probantes

Le programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires se caractérise par ce qui suit :

- Il s'inspire de valeurs et de principes fondamentaux.
- Des dimensions de qualité fournissent des lignes directrices de qualité globales pour les normes d'agrément, leurs descripteurs et les éléments clés.
- Les normes sont divisées en deux catégories : l'une s'applique à l'école de sciences infirmières comme telle (appelée l'unité d'enseignement) et l'autre au programme de sciences infirmières (le programme de formation).
- Une unité, dans le cadre d'un examen d'agrément, est un seul programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires, évalué selon les normes du programme de formation, et une seule unité d'enseignement offrant le programme, évaluée selon les normes de l'unité.
- Les écoles de sciences infirmières qui subissent un examen d'agrément doivent procéder à une autoévaluation par rapport aux éléments clés des normes et fournir des données probantes pour démontrer leur respect des normes.
- Les paires évaluatrices et pairs évaluateurs font un examen sur place ou virtuel et recueillent des données probantes par l'entremise d'entrevues, de l'étude des documents et d'observations pour valider le rapport d'autoévaluation.
- Le Bureau de l'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires (BAA-IA) est l'organe décisionnel qui détermine le statut d'agrément et les modalités de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen. Il fonctionne de façon indépendante et n'est pas lié au conseil d'administration de l'ACESI ni au Conseil de l'ACESI.

Valeurs fondamentales

Les valeurs sous-tendant le programme d'agrément de l'ACESI orientent le processus d'examen ainsi que toutes les parties qui participent à la mise en œuvre du programme, y compris le conseil d'administration de l'ACESI, les évaluatrices et évaluateurs, les membres du Bureau de l'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires (BAA-IA), le comité consultatif sur l'agrément et le personnel d'agrément de l'ACESI.

Tableau 1 : Valeurs du programme d'agrément de l'ACESI

Respect	Avoir de l'égard envers les autres et faire preuve de reconnaissance pour leur apport.
Équité	Faire preuve d'ouverture d'esprit, d'impartialité, d'objectivité et d'équité.
Confidentialité	Protéger l'identité, les renseignements personnels et l'anonymat des personnes et des sources d'information.
Transparence	Énoncer clairement la structure, le processus et les étapes du programme et de l'examen d'agrément, ainsi que la prestation de renseignements pertinents en temps opportun.
Responsabilité	Assumer la responsabilité et l'obligation de rendre compte relativement aux politiques, aux processus et aux procédures du programme d'agrément.
Intégrité	Faire preuve d'honnêteté et respecter les principes moraux et éthiques.

Principes directeurs

Les principes suivants étayent le programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

1. Le rôle de l'agrément est d'accroître la qualité des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires en favorisant une **amélioration continue de la qualité** et en fournissant une **assurance de la qualité**.
2. Les attentes en matière de qualité des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires s'appliquent au programme de formation ainsi qu'à l'unité d'enseignement qui exécute le programme.
3. La qualité des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires correspond à l'**adéquation à l'objectif**.
4. Les dimensions de qualité associées à l'adéquation à l'objectif des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires et leurs unités d'enseignement sont :
 - a. la pertinence;
 - b. l'obligation de rendre compte;
 - c. la cohérence;
 - d. la spécificité.

Dimensions de la qualité

De nombreuses discussions se sont tenues pour définir la qualité. L'adéquation à l'objectif est la définition de « qualité » la plus répandue lorsqu'il est question de l'agrément de programmes d'études supérieures (Council for Higher Education Accreditation, 2016). Par rapport à l'adéquation à l'objectif, les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires ont l'obligation de préparer adéquatement les infirmières et infirmiers généralistes à intégrer une profession complexe, réglementée et évolutive dans plusieurs secteurs des soins de santé et différentes régions du pays.

Ces dimensions de qualité sont définies ci-dessous.

- **Pertinence** : La structure, les processus et les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen d'agrément sont pertinents, appropriés et adaptés aux besoins actuels et émergents de la société et de la profession.

Les politiques, technologies et services sociaux et professionnels sont donc intégrés aux normes liées à la gouvernance, l'administration et l'exécution du programme. Les besoins sociaux et professionnels contemporains, incluant le besoin de préparer les diplômées et diplômés pour l'avenir, sont intégrés aux normes du programme de formation.

- **Obligation de rendre compte** : L'unité d'enseignement assume la responsabilité de la qualité de ses programmes et est responsable dans toutes ses relations. Le programme de formation prépare les étudiantes et étudiants à continuer d'apprendre tout au long de leur vie; ces personnes devront assumer la responsabilité d'une pratique professionnelle sécuritaire, compétente, éthique et légale.

L'unité d'enseignement devra donc démontrer un engagement envers l'amélioration de la qualité par le biais d'une planification stratégique et des ressources humaines, ainsi que par l'appréciation et l'évaluation continues des processus, de l'enseignement et des services. Le programme de formation, quant à lui, devra promouvoir une pratique éthique, l'autoréglementation, l'apprentissage tout au long de la vie et un engagement envers des soins collaboratifs, sûrs et axés sur la personne. Le programme d'études et les résultats devront d'ailleurs être soumis à un processus d'appréciation et d'évaluation continu.

- **Cohérence** : Il y a une interdépendance entre toutes les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation qui contribue à l'atteinte des buts et des résultats définis.

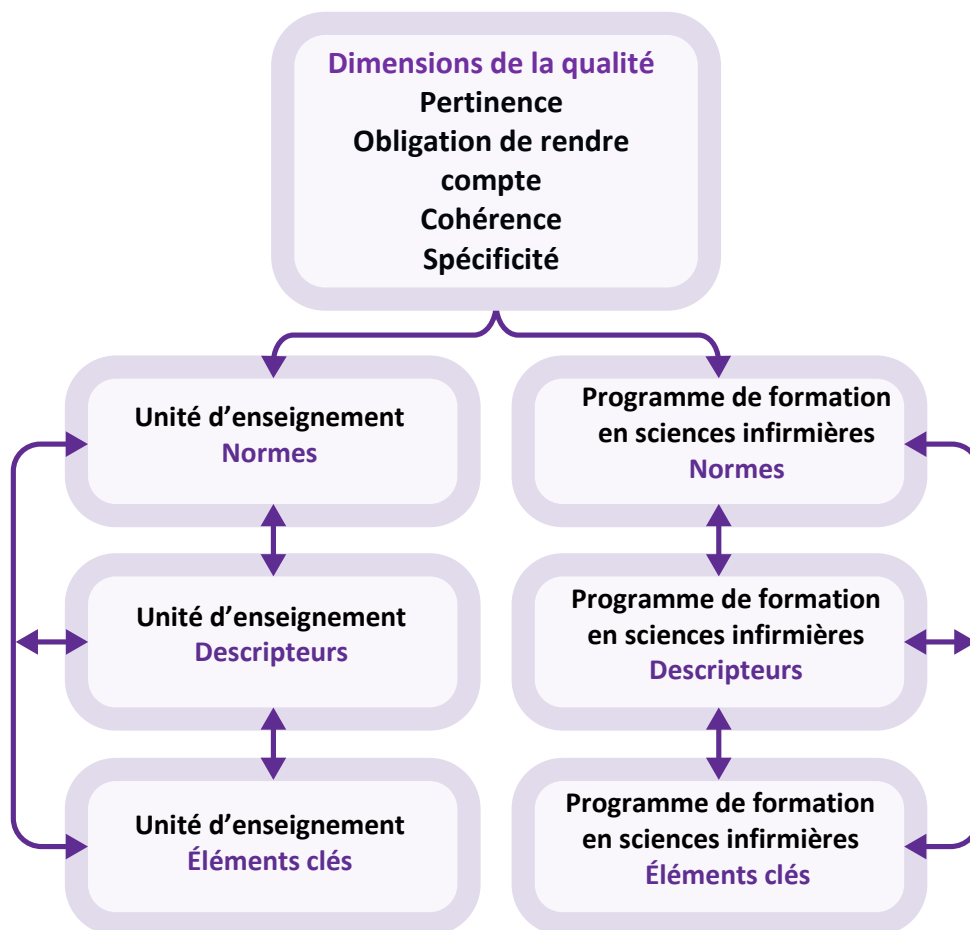
Cette interdépendance comprend l'harmonisation entre l'unité d'enseignement et le programme de formation, comme l'illustre le lien entre les besoins en matière d'enseignement et de ressources documentaires d'un programme donné. Il comprend aussi l'interdépendance au sein même du programme de formation qui touche des aspects tels que la vision, la mission, les buts, les activités d'apprentissage et les résultats.

- **Spécificité** : Bien que la structure, les processus et les composantes d'une unité d'enseignement et d'un programme de formation doivent satisfaire les normes, la façon

dont ceci se concrétise peut incarner un caractère distinctif ou unique qui permet l'innovation tout en reflétant un contexte bien particulier.

Comme les programmes de formation se doivent d'être en constante évolution, l'innovation au niveau des programmes de formation en sciences infirmières est importante pour la profession (Council for Higher Education Accreditation, 2016). De plus, le contexte des écoles de sciences infirmières varie considérablement à travers le pays, et différentes approches peuvent être privilégiées pour satisfaire les attentes de qualité spécifiques aux normes. L'innovation est encouragée au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires, qui devraient aussi établir des façons de se conformer aux normes qui sont harmonisées avec leur contexte.

Schéma 1 : Cadre des normes



Unité d'agrément

L'unité, lorsqu'il est question d'un examen d'agrément et du statut d'agrément qui en découle, est un programme de formation exécuté par une unité d'enseignement. Les écoles offrant des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires peuvent offrir plus qu'un tel programme, y compris, par exemple, un programme menant à un diplôme de base, d'autres pour les diplômées et diplômés d'un programme menant à un diplôme international, ou un programme de transition qui prépare les préposées et préposés aux bénéficiaires à devenir des infirmières et infirmiers auxiliaires. Comme la qualité des programmes de formation peut différer, chacun d'eux est évalué par rapport aux normes du programme de formation.

Normes de l'unité d'enseignement

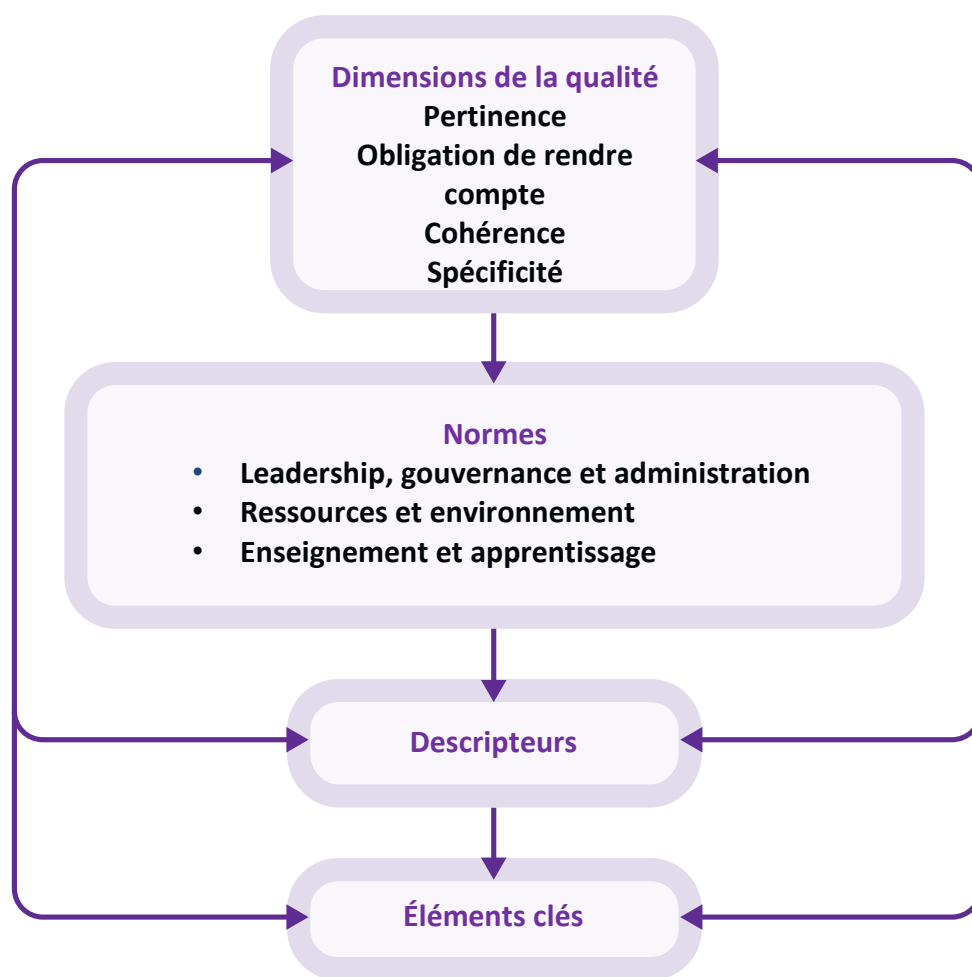
L'unité d'enseignement est le corps professoral, l'école ou le département d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou un établissement d'enseignement privé offrant un

programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires. Elle comprend le leadership, les structures organisationnelles et administratives, les politiques, les processus, le corps professoral, les ressources et l’environnement du programme de formation faisant l’objet d’un examen d’agrément.

Les normes de l’unité d’enseignement sont les suivantes :

1. Leadership, gouvernance et administration
2. Ressources et environnement
3. Enseignement et apprentissage

Schéma 2 : Normes de l’unité



Critères de l'unité d'enseignement

Les critères suivants définissent une unité d'enseignement :

- Une faculté, une école, un département ou un établissement d'enseignement (public ou privé) qui dispense une partie ou la totalité d'un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Une faculté, une école, un département ou un établissement d'enseignement (public ou privé) autorisé à décerner des diplômes en sciences infirmières.
- La faculté, l'école, le département ou l'établissement d'enseignement (public ou privé) fait partie d'un établissement postsecondaire ou universitaire autorisé par un organisme de réglementation ou gouvernemental à offrir des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Une unité d'enseignement peut offrir un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires dans plusieurs **emplacements**, comme ceux d'un modèle d'enseignement réparti. Un emplacement est un endroit où des cours sont donnés ou des laboratoires ont lieu. Bien qu'aucun emplacement ne soit isolé aux fins d'un examen d'agrément, chaque emplacement d'une unité d'enseignement est visité par les paires évaluatrices ou pairs évaluateurs dans le cadre d'un examen afin d'assurer l'uniformité de la qualité du programme de formation. Lorsqu'un modèle réparti est utilisé pour l'exécution du programme, les membres du Bureau de l'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires doivent lire les renseignements fournis et prendre une décision par rapport aux emplacements à visiter. Seuls les emplacements qui offrent un programme annuel peuvent être agréés.

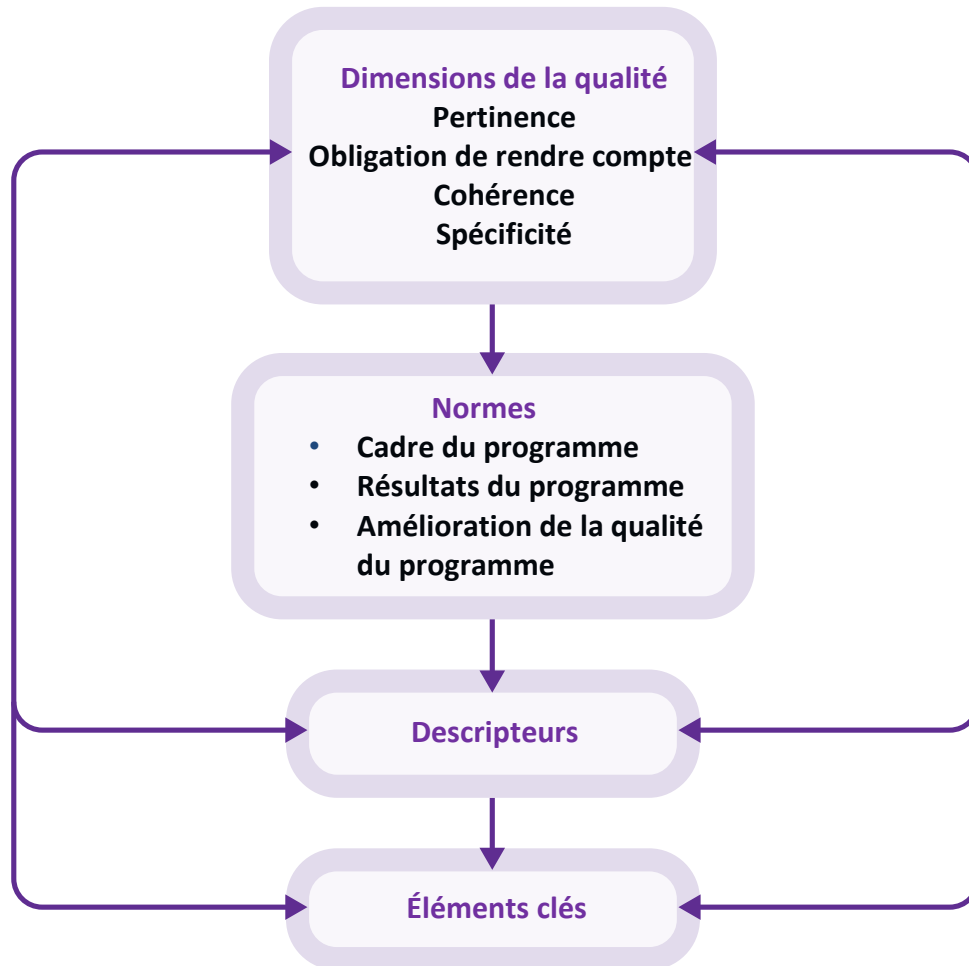
Programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires

Un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires prépare les étudiantes et étudiants à une carrière de professionnel de la santé en tant qu'infirmières ou infirmiers auxiliaires immatriculés, ou infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés. Pour plus de commodité, comme la terminologie varie d'une juridiction à l'autre, le terme « programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires » fait référence à un programme qui prépare les étudiantes et étudiants à l'une ou l'autre des désignations. Il leur procure des occasions d'apprentissage permettant l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes dont ces personnes auront besoin pour amorcer leur pratique comme infirmière ou infirmier auxiliaire. Il doit également développer les connaissances et les compétences théoriques, interpersonnelles et cliniques nécessaires aux diplômées et diplômés pour évoluer et avancer dans leur profession. Le programme de formation doit également développer les aptitudes de pensée générique, analytique, critique et de réflexion attendues des diplômées et diplômés de programmes collégiaux. Le programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires s'agit d'un programme pour accéder à la pratique qui doit comprendre les compétences de base requises par l'organisme de réglementation du territoire en question.

Les normes du programme de formation sont les suivantes :

1. Cadre du programme et programme d'études
2. Résultats du programme
3. Amélioration de la qualité du programme

Schéma 3 : Normes du programme



Critères du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires

Les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires sont définis par :

- un ensemble de conditions d'admission précises;
- un seul diplôme collégial unique;
- un seul établissement conférant des diplômes;

- un profil d'études doté d'un cadre unique et d'un seul programme d'études;
- une séquence unique de cours définis avec des descriptions de cours uniques et des options précisées visant à répondre à un ensemble unique et particulier de résultats de programme.

Un **volet** de programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires désigne une cohorte d'étudiantes et d'étudiants suivant une variation mineure du programme. C'est la même chose qu'une « filière ». Un volet partage le diplôme collégial unique, les cours et leur description, ainsi que les critères d'admission. En général, la séquence des cours est partagée, mais elle peut tout de même varier. Certains cours peuvent avoir été suivis ailleurs avant l'admission. Il se peut que seulement quelques étudiantes et étudiants suivent le volet. Un volet de programme n'est pas sujet à un examen d'agrément séparé, mais est plutôt compris dans l'examen du programme en question.

Agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation

Pour obtenir l'agrément, un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires est sujet à un examen devant toucher l'unité d'enseignement responsable de l'exécution du programme ainsi que le programme de formation en sciences infirmières. L'unité d'enseignement et le programme de formation sont évalués selon un ensemble distinct de normes prédéterminées et reçoivent chacun une décision concernant l'agrément.

Les deux ensembles de normes étant essentiels à la qualité du programme, ils doivent donc être agréés pour que le programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires le soit également. S'il y a une différence de durée des périodes d'agrément respectivement accordées à l'unité et au programme, la période la plus courte prévaut. De même, si un ensemble reçoit un statut d'agrément probatoire, ce même statut s'appliquera à l'autre ensemble. Par conséquent, bien que le Bureau de l'agrément de l'ACESI pour les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires prenne une décision concernant l'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation, un seul statut d'agrément est publié pour le programme et l'unité d'enseignement qui en assure l'exécution. Comme il est mentionné plus haut, le statut le plus faible prévaut s'il y a une différence entre l'agrément de l'unité d'enseignement et celle du programme de formation.

Normes, descripteurs, éléments clés

Les quatre dimensions de qualité, soit la pertinence, l'obligation de rendre compte, la cohérence et la spécificité, servent de balises pour les attentes en matière de qualité des normes pour l'unité d'enseignement et pour le programme de formation. Chaque norme est dotée d'un descripteur et d'éléments clés.

- Les **normes** sont énoncées en termes larges.
- Les **descripteurs** fournissent des renseignements complémentaires et plus précis pour davantage définir les normes.

- Les **éléments clés** sont les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des descripteurs qui servent à déterminer si la norme est respectée.

Données probantes

L'unité d'enseignement fournit des données probantes, par l'entremise d'un rapport d'autoévaluation, afin de démontrer que chaque élément de chaque norme est atteint. Aussi, les paires évaluatrices et pairs évaluateurs recueillent des données supplémentaires pour les éléments clés par le biais d'entrevues et d'observations lors d'une visite sur place ou virtuelle. Ces données probantes proviennent notamment de la documentation, des informations générées lors d'entrevues et des observations des évaluatrices et évaluateurs. Le type de donnée probante requis pour chaque élément clé est précisé. Ces données probantes se détaillent en plusieurs catégories :

- **Documentation**
 - Les renseignements que l'école doit fournir sur le formulaire de demande pour l'examen d'agrément.
 - Les informations sur les divers éléments clés que l'école fournit par le biais du rapport d'autoévaluation.
 - Les documents de base ou essentiels que l'école doit soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents d'appui ou supplémentaires que l'école pourrait soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents que l'école fournit aux évaluatrices et évaluateurs au moment de la visite de l'équipe d'examen.
- **Entrevues menées par les évaluatrices et évaluateurs (sur place ou virtuelles)**
 - Leadership (de l'unité et de l'établissement)
 - Personnel administratif
 - Comités liés au programme d'études et à l'évaluation du programme
 - Membres du corps professoral/enseignantes et enseignants
 - Préceptrices et précepteurs
 - Étudiantes et étudiants
 - Employeurs/personnes représentant des services de placement
 - Nouvelles et nouveaux diplômés
- **Observations des évaluatrices et évaluateurs (sur place ou virtuelles)**
 - Enseignement en salle de cours
 - Enseignement par la simulation
 - Stages en milieu clinique
 - Bibliothèque, ressources numériques, cours en ligne, enseignement et ressources d'apprentissage
 - Installations et autres ressources

Admissibilité

L'admissibilité d'un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires à un examen d'agrément de l'ACESI repose sur le diplôme accordé par un établissement conférant des diplômes formellement reconnu comme tel par les autorités gouvernementales appropriées dans le territoire concerné. Les critères d'admissibilité comprennent les éléments suivants :

- Programme menant à un diplôme, accordé par ou en collaboration avec un établissement postsecondaire reconnu comme tel par les autorités gouvernementales et réglementaires du territoire concerné.

Tableau 2 : Normes d'agrément

Pertinence	Obligation de rendre compte	Cohérence	Spécificité
	Unité d'enseignement		Programme de formation
	Leadership, gouvernance et administration		Cadre du programme et programme d'études
	Ressources et environnement		Résultats du programme
	Enseignement et apprentissage		Amélioration de la qualité du programme

Normes de l'unité d'enseignement et Lignes directrices en matière de données probantes

Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration

Norme 1 :	Leadership, gouvernance et administration
ÉNONCÉ DE LA NORME	Le leadership, la gouvernance et l'administration de l'unité d'enseignement sont efficaces et facilitent l'atteinte des résultats du programme de formation.
Descripteur	L'unité d'enseignement s'engage à une amélioration continue de la qualité et à l'obligation de rendre compte, en plus de s'assurer de l'atteinte de la mission, des buts et des résultats du programme de formation. Elle se fie à des processus opérationnels qui comprennent des partenariats en lien avec le programme de formation et sont pertinents du point de vue socioculturel.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le corps professoral et les enseignantes et enseignants effectuent systématiquement de la planification stratégique pour l'unité et ses programmes de formation.2. Il existe un ou plusieurs plans stratégiques qui reflètent les tendances sociétales, culturelles, universitaires et de la pratique, et facilitent l'atteinte de résultats optimaux par les étudiantes et étudiants.3. La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants.4. La direction de l'unité d'enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes et étudiants au sein des programmes de formation, se porte à leur défense et les met de l'avant.5. La personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.6. La personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.7. Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement

Norme 1 :	Leadership, gouvernance et administration
	<p>efficace des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires.</p> <p>8. Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d’admission des étudiantes et étudiants aux programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires et soutiennent leur avancement.</p> <p>9. Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l’unité d’enseignement.</p> <p>10. La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.</p> <p>11. Les plaintes, griefs et appels des étudiantes et étudiants sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.</p> <p>12. Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.</p> <p>13. Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.</p> <p>14. Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d’assurer la réciprocité au sein du partenariat.</p>

Données probantes : Norme 1 – Leadership, gouvernance et administration

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 1

Le corps professoral et les enseignantes et enseignants effectuent systématiquement de la planification stratégique pour l’unité et ses programmes de formation.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un résumé des processus de planification stratégique et d’examen ainsi qu’une explication de la contribution du corps professoral à leur planification et examen doivent être fournis.

Documents d'appui

- L'autoévaluation soumise **peut** être accompagnée d'ordres du jour, de procès-verbaux ou d'autres documents qui démontrent de manière claire et précise la contribution du corps professoral et des enseignantes et enseignants au développement, à l'examen ou aux mises à jour du plan stratégique.

Entrevues

- Des entrevues avec la personne responsable de l'unité, le corps professoral et les enseignantes et enseignants seront menées pour vérifier la façon dont le corps professoral et les enseignantes et enseignants des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires contribuent au processus de planification stratégique de l'unité.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 2

Il existe un ou plusieurs plans stratégiques qui reflètent les tendances sociétales, culturelles, universitaires et de la pratique, et facilitent l'atteinte de résultats optimaux par les étudiantes et étudiants.

Documentation

Demande d'agrément

- Les buts et la mission de l'école doivent être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu du plan stratégique pour l'unité d'enseignement devrait être soumis.
- Un court énoncé devrait être fourni pour illustrer l'harmonisation du plan stratégique avec la mission et les buts de l'unité et de ses programmes.

Documents de base

- Le plan stratégique de l'unité d'enseignement **doit** être compris dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 3

La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description de la gouvernance partagée et de la façon dont la consultation guide la prise de décisions en lien avec les programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires faisant l’objet d’un examen devrait être fournie.

Entrevues

- Des entrevues avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l’unité d’enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants seront menées pour déterminer si la gouvernance est partagée et si la prise de décisions se fait en lien avec un processus de consultation.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 4

La direction de l’unité d’enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes et étudiants au sein des programmes de formation, se porte à leur défense et les met de l’avant.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Une courte description de la façon dont la direction de l’unité favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes et étudiants impliqués dans les programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires faisant l’objet d’un examen, se porte à leur défense et les met de l’avant.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l’unité d’enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants du programme pour confirmer que la direction favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes et étudiants, se porte à leur défense et les met de l’avant.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 5

La personne responsable des sciences infirmières/la direction de l’unité d’enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un aperçu des responsabilités de la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement par rapport à la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documents de base

- Un organigramme définissant la structure de gouvernance et comprenant une description des postes de direction **devrait** être compris à la section des documents de base de l'autoévaluation.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement et la haute direction concernant les responsabilités de la direction dans la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 6

La personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Les titres de compétences de la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement devraient être indiqués.
- Une courte description de l'expérience de travail de la personne responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement en lien avec le leadership en enseignement devrait être fournie.

Documents de base

- Un curriculum vitæ de la personne responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement **devrait** être compris à la section des documents de base de l'autoévaluation pour illustrer que cette personne détient une maîtrise ou un doctorat, est infirmière ou infirmier autorisé ou auxiliaire, et possède l'expérience pour exercer du leadership en enseignement.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 7

Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé de la structure et des principaux processus organisationnels de l'unité d'enseignement devrait être soumis.
- Une courte description de leur contribution au fonctionnement efficace de l'unité d'enseignement devrait également être soumise.

Documents d'appui

- Des documents **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui pour préciser la structure du comité, les politiques de l'unité et les procédures de gouvernance et ainsi démontrer que la gouvernance interne des programmes de formation de l'école de sciences infirmières est transparente.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administratrices et administrateurs des programmes, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de valider :
 - leur compréhension de la structure du comité d'organisation, des politiques de l'unité et des procédures de gouvernance;
 - l'étendue de la réalisation de ces éléments;
 - leur impact sur le fonctionnement efficace des programmes de formation.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 8

Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d'admission des étudiantes et étudiants aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires et soutiennent leur avancement.

Documentation

Demande d'agrément

- Les critères et processus gouvernant l'admission des étudiantes et étudiants aux programmes faisant l'objet d'un examen et l'avancement des étudiantes et étudiants devraient être décrits brièvement dans la demande d'agrément pour chacun des programmes faisant l'objet d'un examen.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des critères d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.
- Un aperçu des processus d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.

Documents d'appui

- Des documents expliquant précisément les critères d'admissibilité des programmes de formation en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui.
- Des documents expliquant précisément le processus d'admission d'un ou de plusieurs programmes de formation en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 9

Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description devrait être incluse pour expliquer la façon dont les normes éthiques et juridiques, incluant les droits de la personne et les exigences en matière d'accommodements, sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité.
- Une courte description des politiques et des processus assurant que la détermination réglementaire du champ d'exercice, incluant les compétences, les normes de pratique et le signalement d'erreurs, est comprise dans le programme de formation.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents brossant un tableau des politiques, procédures et pratiques du programme qui démontrent les normes éthiques, juridiques ou réglementaires du contexte socioculturel **peuvent** être accessibles sur place ou de façon virtuelle.
- Des documents en lien avec le signalement des erreurs lors de stages en milieu clinique **doivent** être disponibles.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants du programme de formation pour examiner les politiques, procédures et pratiques du programme de manière à confirmer qu'elles

- sont conformes aux normes éthiques et juridiques régissant le corps professoral et le personnel.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral concernant l'intégration de normes réglementaires relatives à l'étendue du champ d'exercice et au signalement des erreurs.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 10

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description des politiques et procédures en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels en lien avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants des programmes de formation en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen devrait être fournie.

Documents d'appui

- Les politiques en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels **peuvent** être incluses dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de répertorier les politiques et les processus en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels et de déterminer jusqu'à quel point ceux-ci sont respectés. Une attention particulière sera apportée aux renseignements numériques.

Observations

- L'observation sur place ou virtuelle du milieu comprendra le recueil des informations affichées, publiées sous forme numérique ou visibles pour les autres afin de s'assurer qu'il n'y a pas de brèche sur le plan de la sécurité, la confidentialité et la protection des renseignements personnels.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 11

Les plaintes, griefs et appels des étudiantes et étudiants sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un bref résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels des étudiantes et étudiants devrait être fourni.

Sur place/de façon virtuelle

- Les documents formels traitant particulièrement des politiques concernant les plaintes, griefs et appels des étudiantes et étudiants **devraient** être disponibles lors de l'examen d'agrément sur place ou virtuel.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de confirmer la présence et l'adhésion à des politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes et étudiants.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 12

Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels du corps professoral devrait être fourni.

Sur place/de façon virtuelle

- Les documents formels traitant particulièrement des politiques concernant les plaintes, griefs et appels du corps professoral **doivent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées sur place avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de confirmer la présence et l'adhésion à des

politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes et le corps professoral.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 13

Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des ententes gouvernant les stages en milieu clinique indiquant si elles comprennent des attentes pour chacune des parties ainsi que le processus de mise au point et de mise à jour.

Sur place/de façon virtuelle

- Des ententes écrites **doivent** être fournies au moment de la visite d'agrément.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 14

Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d'assurer la réciprocité au sein du partenariat.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu de la façon dont les stages en milieu clinique sont évalués conjointement avec les organismes de service devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel des partenaires cliniques et les préceptrices et précepteurs pour déterminer la façon dont les stages en milieu clinique sont conjointement évalués.
- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administratrices et administrateurs de programmes, le corps professoral et les étudiantes et étudiants pour confirmer que les modalités de l'entente sont respectées par l'unité et que de bonnes voies de communication sont maintenues.

Norme 2 : Ressources et environnement

Norme 2	Ressources et environnement
ÉNONCÉ DE LA NORME	Les ressources et l'environnement de l'unité d'enseignement favorisent l'exécution efficace de ses programmes de formation, les activités de scholarship du corps professoral et les services aux étudiantes et étudiants.
Descripteur	Les ressources sont le financement, le matériel, les systèmes d'information et les services de soutien nécessaires pour accomplir la mission et les buts des programmes de formation. L'environnement comprend le contexte spatial et géographique des programmes ainsi que les milieux d'apprentissage de la pratique dans l'environnement externe. Les ressources et l'environnement cadrent avec les besoins connexes de l'unité d'enseignement et du programme de formation.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.2. Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes et étudiants, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission des étudiantes et étudiants aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.3. Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et les activités de scholarship du corps professoral et des étudiantes et étudiants.4. Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes et enseignants cliniques et les infirmières et infirmiers enseignants.5. Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.6. Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes et étudiants.7. Les services aux étudiantes et étudiants offerts sont proportionnels aux besoins des étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.8. L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations déclarées au sein de l'unité d'enseignement.

Norme 2	Ressources et environnement
	9. L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes et étudiants.
	10. L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.
	11. Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.
	12. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.
	13. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle.

Données probantes : Norme 2 – Ressources et environnement

Ressources et environnement – Élément clé 1

L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Demande d'agrément

- La mission et les buts des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires faisant l'objet d'un examen devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des ressources financières des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires est présenté, de façon à démontrer qu'elles sont adéquates pour accomplir la mission et les buts du programme.

Sur place/de façon virtuelle

- Un budget **peut** être fourni au moment de la visite d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi que les administratrices et administrateurs afin de confirmer que les ressources seront suffisantes pour assurer les programmes de formation en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen pour les cinq prochaines années.

Ressources et environnement – Élément clé 2

Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes et étudiants, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission des étudiantes et étudiants aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé de la planification en ce qui concerne les inscriptions d'étudiantes et étudiants aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires faisant l'objet d'un examen, en lien avec la planification au niveau des ressources humaines requises pour exécuter le programme.

Documents de base

- Les modèles du plan en matière de ressources humaines et du plan d'inscriptions d'étudiantes et étudiants **doivent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi que les administratrices et administrateurs de programme et le personnel pour confirmer que les ressources humaines des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires faisant l'objet d'un examen seront suffisantes pour assurer ces programmes pour les cinq prochaines années.

Ressources et environnement – Élément clé 3

Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et les activités de scholarship du corps professoral et des étudiantes et étudiants.

Documentation

Demande d'agrément

- La description de la bibliothèque et de son fonds documentaire, les mécanismes de l'unité d'enseignement, la présence d'une professionnelle ou un professionnel responsable de la bibliothèque, et l'accès du corps professoral et des étudiantes et étudiants à de l'information électronique font partie de la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu de l'accès dont bénéficient le corps professoral et les étudiantes et étudiants au fonds documentaire de la bibliothèque devrait être offert (si l'examen concerne un ou plusieurs programmes, le même aperçu peut être soumis pour les deux, le cas échéant).

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le personnel des technologies de l'information et de la bibliothèque, ainsi qu'avec les membres du corps professoral et les étudiantes et étudiants, afin de valider la présence des ressources nécessaires pour appuyer l'apprentissage et les activités de scholarship des étudiantes et étudiants et du corps professoral.

Observations

- Les évaluatrices et évaluateurs réaliseront des observations virtuelles ou en personne de la bibliothèque et des ressources en technologies de l'information.

Ressources et environnement – Élément clé 4

Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes et enseignants cliniques et les infirmières et infirmiers enseignants.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des services administratifs décrits dans la demande est fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la personne responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, ainsi que les administratrices et administrateurs, le corps professoral et les préceptrices et précepteurs des programmes de formation en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen pour confirmer la présence d'un soutien adéquat par le personnel et les systèmes administratifs au sein de l'unité et de l'établissement.

Ressources et environnement – Élément clé 5

Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé du système de technologie de l'information décrit dans la demande d'agrément devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices et administrateurs du programme, le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de confirmer que le système de gestion de l'information et l'infrastructure technologique sont efficaces et appuient l'exécution des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Observations

- L'équipement de laboratoire et de simulation ainsi que les activités du laboratoire pour les programmes seront directement observés afin de confirmer qu'ils sont à jour, bien entretenus et pertinents par rapport aux objectifs d'apprentissage énoncés.

Ressources et environnement – Élément clé 6

Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes et étudiants.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des politiques et procédures en lien avec l'admission au programme, l'avancement au sein du programme, l'achèvement du programme, l'obtention du diplôme et des informations sur le programme d'études communiquées aux étudiantes et étudiants et des méthodes et mécanismes utilisés pour le faire. Des liens électroniques peuvent être fournis relativement aux documents numériques disponibles pour les étudiantes et étudiants.

Sur place/de façon virtuelle

- Les détails des informations sur les politiques, les procédures et le programme communiquées aux étudiantes et étudiants **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et étudiants pour vérifier la façon dont sont communiquées les informations sur les politiques, procédures et programmes relatives à ce qui suit :
 - Les admissions
 - L'avancement au sein du programme
 - L'achèvement du programme
 - L'obtention du diplôme
 - Le programme d'études

Ressources et environnement – Élément clé 7

Les services aux étudiantes et étudiants offerts sont proportionnels aux besoins des étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des services aux étudiantes et étudiants décrits dans la demande d'agrément devrait être fourni.

Documents d'appui

- Les programmes d'orientation conçus pour les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires avant le début du programme d'études formel **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires afin de confirmer que ceux-ci ont accès à des services en matière :
 - de soutien financier;
 - de services de santé;
 - de services de counseling;
 - de conseils en matière d'apprentissage;
 - d'accommodements.

Ressources et environnement – Élément clé 8

L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations au sein de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une évaluation sommaire du respect de la diversité au sein de l'unité devrait être soumise. Des documents ou politiques énonçant ou reflétant clairement les valeurs par rapport à l'équité et l'inclusion (p. ex., dans les politiques et processus d'admission), aux accommodements pour apprenantes et apprenants, à l'intégration des étudiantes et étudiants autochtones et à l'embauche et l'intégration des membres du corps professoral et du personnel du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires devraient être inventoriés.

Documents d'appui

- Des documents sur les politiques, les processus, les lignes directrices et les procès-verbaux de réunions énonçant clairement et précisément ou reflétant les valeurs par rapport à l'équité, l'inclusion et la diversité **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui. Ces documents pourraient inclure les politiques d'admission, les politiques d'accommodement, les politiques et processus concernant l'intégration et le soutien des étudiantes et étudiants autochtones et les politiques d'embauche.

Sur place/de façon virtuelle

- Des politiques, processus, lignes directrices et procès-verbaux de réunions illustrant clairement la présence d'équité, d'inclusion et de respect de la diversité **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants afin de valider la présence d'un climat d'inclusion et de respect de la diversité au sein de l'unité d'enseignement.

Ressources et environnement – Élément clé 9

L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes et étudiants.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- De brefs exemples devraient être fournis dans le rapport d'autoévaluation pour illustrer comment le leadership et le professionnalisme parmi les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires sont encouragés par l'unité d'enseignement.

Documents d'appui

- Des documents démontrant la promotion du leadership et du professionnalisme chez les étudiantes et étudiants **peuvent** être compris à la section portant sur les documents d'appui du rapport d'autoévaluation. Ces documents pourraient concerner le mandat du gouvernement étudiant, la participation d'étudiantes et étudiants aux comités du programme ou de l'unité, des forums d'échanges pour étudiantes et étudiants, un code de déontologie professionnelle pour les étudiantes et étudiants, la participation d'étudiantes et étudiants à des organismes professionnels externes et le leadership au sein des comités.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et étudiants, ainsi que des membres du corps professoral, pour déterminer de quelle façon l'unité encourage le leadership et le professionnalisme.

Ressources et environnement – Élément clé 10

L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, incluant les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description de l'espace physique et virtuel dont se sert le programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires ainsi qu'une appréciation de son efficacité à promouvoir les buts du programme sont fournies.

Observations

- Une visite de l'espace physique et virtuel disponible à l'unité d'enseignement en ce qui concerne :

- la qualité de ces locaux et leur impact sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage et la convenance des locaux pour les activités d'apprentissage des programmes en sciences infirmières;
- la taille du corps professoral et de la population étudiante;
- la facilité d'accès aux locaux;
- les aménagements physiques pour les personnes handicapées;
- les espaces virtuels pour les interactions entre les étudiantes et étudiants (p. ex., clavardage, vidéoconférence, etc.), si certaines parties des programmes sont offertes en ligne.

Ressources et environnement – Élément clé 11

Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Demande d'agrément

- Des documents décrivant les milieux de stage clinique sont inclus avec la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu général de l'adéquation des milieux de stage par rapport aux résultats attendus par le programme **doit** être compris dans le rapport d'agrément.

Documents de base

- Un modèle (voir les modèles) **doit** être fourni qui indique :
 - les résultats d'apprentissage attendus du programme;
 - les milieux de stage clinique, regroupés en catégorie de service (p. ex., soins de santé primaires, soins actifs, soins de longue durée, etc.) pour chaque cours clinique/pratique;
 - la durée des stages et le type d'occasions d'apprentissage offertes par chacun des milieux de stage.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et étudiants, des préceptrices et précepteurs, et des diplômées et diplômés du programme de formation en sciences infirmières afin de confirmer que les milieux de stage sont favorables à l'atteinte des résultats du programme.

Ressources et environnement – Élément clé 12

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration intraprofessionnelle aux stages en milieu pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et étudiants et des préceptrices et précepteurs des programmes de sciences infirmières afin de déterminer de quelle façon la collaboration intraprofessionnelle est intégrée aux stages.

Ressources et environnement – Élément clé 13

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration interprofessionnelle¹ et intersectorielle aux stages en milieu pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et étudiants et des préceptrices et précepteurs des programmes de sciences infirmières afin de déterminer de quelle façon la collaboration interprofessionnelle est intégrée aux stages.

Norme 3 : Enseignement et apprentissage

Norme 3	Enseignement et apprentissage
ÉNONCÉ DE LA NORME	Des enseignantes et enseignants qualifiés favorisent l'excellence des étudiantes et étudiants dans l'atteinte des résultats d'apprentissage.
Descripteur	Le corps professoral, les enseignantes et enseignants et les préceptrices et précepteurs détiennent les compétences, l'expertise et l'expérience pour faciliter un apprentissage optimal.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires s'appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l'excellence des étudiantes et étudiants dans l'atteinte des résultats d'apprentissage. 2. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires détiennent les titres de compétence et l'expérience professionnelle requis dans leur domaine d'enseignement. 3. Les membres du corps professoral contractuels qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines en question. 4. Il y a un nombre suffisant de membres réguliers et contractuels du corps professoral pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires. 5. Les membres contractuels du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires sont bien dirigés, encadrés et évalués. 6. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires intègrent la philosophie du programme. 7. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires respectent l'intégrité du programme d'études. 8. Les préceptrices et précepteurs des étudiantes ou étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles ou ils enseignent.

Norme 3	Enseignement et apprentissage
	<p>9. Les préceptrices et précepteurs des étudiantes ou étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires sont bien dirigés, encadrés et suivis par le corps professoral de l’unité.</p> <p>10. Les membres réguliers et contractuels du corps professoral évaluent efficacement et de façon constructive le rendement des étudiantes et étudiants dans les cours théoriques et cliniques.</p> <p>11. Les préceptrices et précepteurs évaluent efficacement et de façon constructive le rendement des étudiantes et étudiants dans les cours cliniques et pratiques.</p>

Données probantes : Norme 3 – Enseignement et apprentissage

Enseignement et apprentissage – Élément clé 1

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires s’appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l’excellence des étudiantes et étudiants dans l’atteinte des résultats d’apprentissage.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un résumé de certaines approches pédagogiques utilisées par le corps professoral pour favoriser l’excellence dans l’atteinte des résultats d’apprentissage par les étudiantes et étudiants.

Sur place/de façon virtuelle

- Des plans de cours démontrant les approches pédagogiques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral afin de déterminer les approches pédagogiques utilisées.

Observations

- Si possible, les évaluatrices et évaluateurs observeront une partie des cours théoriques enseignés.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 2

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires détiennent les titres de compétence et l’expérience professionnelle requis dans leur domaine d’enseignement.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un résumé du nombre de membres du corps professoral qui enseignent dans les programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires, leur statut (p. ex., temps plein, temps partiel, contractuel) et leurs compétences.

Documents de base

- Un modèle rempli indiquant les membres du corps professoral réguliers et contractuels qui enseignent dans les programmes de formation en sciences infirmières avec leurs titres de compétence et qualifications professionnelles ainsi que les cours enseignés **doit** être soumis avec l’autoévaluation en tant que document de base indiquant :
 - que tous les membres réguliers du corps professoral sont titulaires d’un baccalauréat;
 - qu’un certain nombre de ces membres sont titulaires d’un diplôme d’études supérieures;
 - que tous les membres du corps professoral ont les compétences nécessaires dans leur domaine d’enseignement.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 3

Les membres du corps professoral contractuels qui enseignent au sein des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines en question.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de membres du corps professoral contractuels qui enseignent au sein des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires, ainsi que leurs compétences universitaires et expérientielles en lien avec la matière qu’ils enseignent.

Documents de base

- Le modèle rempli pour l'élément clé 1, qui indique les membres du corps professoral réguliers et contractuels enseignant dans les programmes, les détails de leurs titres de compétences et qualifications professionnelles ainsi que les cours que ces membres enseignent, est également une source de données probantes pour l'élément clé 2.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 4

Il y a un nombre suffisant de membres réguliers et contractuels du corps professoral pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de membres réguliers et contractuels du corps professoral et leur capacité d'assurer les besoins des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les responsables de l'administration et les membres du corps professoral afin de confirmer qu'il y a un nombre suffisant de membres du corps professoral détenant les qualifications requises pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus du programme.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 5

Les membres contractuels du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation en sciences infirmières sont bien dirigés, encadrés et évalués.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le rapport d'autoévaluation devrait inclure un aperçu du programme/processus d'orientation des membres du corps professoral contractuels ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Le processus de mentorat pour les membres du corps professoral contractuels devrait être décrit brièvement.
- Le processus d'évaluation pour les membres du corps professoral contractuels devrait être rapidement présenté.

Documents d'appui

- La documentation concernant l'orientation des membres du corps professoral contractuels peut être incluse dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.
- Le formulaire servant aux évaluations **peut** être soumis en tant que document de soutien.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres réguliers et contractuels du corps professoral enseignant aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires pour confirmer qu'il y a un processus d'orientation, du mentorat continu et une évaluation des membres contractuels du corps professoral.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 6

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires intègrent la philosophie du programme.

Documentation

Demande d'agrément

- La philosophie et le cadre du programme d'études devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires par le corps professoral reflète leur philosophie. Une description des mesures ou processus mis en œuvre pour favoriser cette intégration devrait également être incluse.

Documents de base

- Les plans de cours **devraient** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires pour valider leur compréhension de la philosophie des programmes et leur mise en œuvre de celle-ci.

Observations

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral enseignant aux programmes de sciences infirmières mettent en œuvre le cadre du programme et le programme d'études.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 7

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires respectent l'intégrité du programme d'études.

Documentation

Demande d'agrément

- La philosophie et le cadre du programme d'études devraient être décrits dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de sciences infirmières par le corps professoral reflète le cadre du programme d'études. Une description des mesures ou processus mis en œuvre pour favoriser cette intégration devrait être incluse.

Documents de base

- Les plans de cours **doivent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent aux programmes de sciences infirmières pour vérifier leur compréhension du programme d'études et leur mise en œuvre de celui-ci.

Observations

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral enseignant aux programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires mettent en œuvre le programme d'études.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 8

Les préceptrices et précepteurs des étudiantes ou étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles ou ils enseignent.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Une brève vue d’ensemble des préceptrices et précepteurs et de leurs qualifications devrait être comprise dans le rapport d’autoévaluation.

Documents de base

- Un modèle (voir les modèles) rempli indiquant les préceptrices et précepteurs et leurs titres de compétence et qualifications professionnelles, leur poste actuel et l’agence où ces personnes sont préceptrices ou précepteurs pour des étudiantes et étudiants devrait être soumis en tant que document de base de l’autoévaluation.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 9

Les préceptrices et précepteurs des étudiantes ou étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires sont bien dirigés, encadrés et suivis par le corps professoral de l’unité.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Le rapport d’autoévaluation devrait inclure un aperçu du programme/processus d’orientation pour les préceptrices et précepteurs des étudiantes et étudiants ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Le processus de mentorat devrait être décrit brièvement.
- Le processus d’évaluation des préceptrices et précepteurs devrait être rapidement présenté.

Documents d’appui

- La documentation concernant l’orientation des préceptrices et précepteurs des étudiantes et étudiants **peut** être incluse dans le rapport d’autoévaluation, à la section portant sur les documents d’appui.
- Le formulaire d’évaluation servant à évaluer les préceptrices et les précepteurs **peut** être inclus dans le rapport d’autoévaluation, à la section portant sur les documents d’appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices et administrateurs des programmes, le corps professoral et les préceptrices et précepteurs pour vérifier que les préceptrices et précepteurs qui enseignent ou supervisent des étudiantes ou étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires en milieu clinique détiennent un droit de pratique ou soient autorisés à le faire dans la province ou le territoire où elles ou ils pratiquent.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les préceptrices et précepteurs pour confirmer qu’un système d’orientation, de mentorat, de supervision et d’évaluation est en place, qu’il est respecté et qu’il correspond aux besoins des préceptrices et précepteurs.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 10

Les membres réguliers et contractuels du corps professoral évaluent efficacement et de façon constructive le rendement des étudiantes et étudiants dans les cours théoriques et cliniques.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Il faut fournir une description sommaire des méthodes d’évaluation utilisées dans les cours théoriques et cliniques par rapport aux objectifs et résultats cernés, au moment choisi pour évaluer et au type de commentaires offerts.

Sur place/de façon virtuelle

- Lors de la visite, un examen sera effectué des évaluations de travaux, d’examens, de dissertations et du rendement clinique afin de confirmer que les étudiantes et étudiants sont évalués de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats attendus.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et étudiants des programmes de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires pour vérifier leur perception des évaluations par rapport aux objectifs/résultats définis, au moment et à l’utilité des commentaires émis.

Enseignement et apprentissage – Élément clé 11

Les préceptrices et précepteurs évaluent efficacement et de façon constructive le rendement des étudiantes et étudiants dans les cours cliniques et pratiques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description est fournie des évaluations par les préceptrices et précepteurs de l'atteinte des objectifs/résultats par les étudiantes et étudiants, du moment des évaluations et des commentaires.

Sur place/de façon virtuelle

- Un examen de l'appréciation des apprentissages des étudiantes et étudiants par les préceptrices et précepteurs sera effectué afin de confirmer que les étudiantes et étudiants sont évalués de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats attendus.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants afin de confirmer que ces derniers sont évalués à la lumière des objectifs et résultats attendus, et ce, en temps opportun.

Normes du programme et Lignes directrices en matière de données probantes

Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études

Norme 4	Cadre du programme et programme d'études
ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme de formation repose sur un cadre et un programme d'études clairs, cohérents et pertinents.
Descripteur	Un programme d'études basé sur le programme de formation décrit les éléments clés d'un programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires incluant un énoncé clair de la mission, des buts et des résultats d'apprentissage. Le programme d'études constitue une séquence planifiée d'occasions d'apprentissage harmonisées avec la mission et les buts de manière à atteindre les résultats. Il est ancré dans le savoir infirmier, tient compte des tendances actuelles et émergentes, et intègre des processus d'apprentissage appropriés (pédagogie).
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées et diplômés du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.2. Le programme d'études propose une série d'occasions d'apprentissage et un cheminement logique aux étudiantes et étudiants tandis qu'elles et ils franchissent les étapes du programme jusqu'à l'obtention des résultats attendus.3. Le programme fournit aux diplômées et aux diplômés des connaissances générales de base sur la pratique infirmière professionnelle essentielles pour répondre aux besoins actuels et émergents de la société.4. Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes et les étudiants en vue d'acquérir de l'information de diverses sources et d'appliquer leurs compétences en évaluation critique à l'information probante.5. Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les diplômées et diplômés des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Norme 4	Cadre du programme et programme d'études
	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="444 205 1414 317">6. Le programme d'études offre des expériences de pratique avec des personnes à toutes les étapes de la vie, des familles et diverses communautés et divers groupes. <li data-bbox="444 331 1414 485">7. Le programme d'études propose des expériences de pratique concernant les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie. <li data-bbox="444 499 1414 653">8. La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées et diplômés pour agir en présence de problèmes de santé complexes touchant des patients dans divers contextes de soins. <li data-bbox="444 667 1414 821">9. Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage où utiliser les compétences en jugement clinique en vue d'analyser et d'interpréter des données de pratique, de tirer des conclusions et de planifier les soins. <li data-bbox="444 835 1414 989">10. Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail. <li data-bbox="444 1003 1414 1115">11. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle. <li data-bbox="444 1129 1414 1241">12. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle. <li data-bbox="444 1255 1414 1367">13. Les approches d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des étudiantes et étudiants précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus. <li data-bbox="444 1381 1414 1669">14. <i>Pour les écoles de sciences infirmières du Canada</i> : Le programme d'études aborde l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

Données probantes : Norme 4 – Cadre du programme et programme d'études

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 1

Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées et diplômés du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des renseignements compris dans la demande devrait être soumis dans l'autoévaluation en matière d'agrément.

Documents de base

- Les plans de cours **devraient** être compris à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation en sciences infirmières afin de valider leur reconnaissance du cadre et de la philosophie du programme.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 2

Le programme d'études propose une série d'occasions d'apprentissage et un cheminement logique aux étudiantes et étudiants tandis qu'elles et ils franchissent les étapes du programme jusqu'à l'obtention des résultats attendus.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Il faudrait joindre une brève description au rapport d'autoévaluation, qui expose le lien logique entre la série d'occasions d'apprentissage proposées dans le programme et les résultats attendus au terme de celui-ci.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires afin de confirmer que la séquence d'occasions d'apprentissage propose un cheminement logique et favorise l'obtention des résultats attendus.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 3

Le programme fournit aux diplômées et aux diplômés des connaissances générales de base sur la pratique infirmière professionnelle essentielles pour répondre aux besoins actuels et émergents de la société.

Documentation

Demande d'agrément

- La structure du programme d'études devrait accompagner la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu devrait être fourni de l'endroit où, dans le programme d'études, les connaissances fondamentales pour la pratique professionnelle infirmière sont intégrées.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral impliqués dans le développement et l'évaluation du programme d'études pour déterminer comment les programmes de formation en sciences infirmières intègrent les besoins actuels et émergents de la société.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 4

Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes et étudiants en vue d'acquérir de l'information de diverses sources et d'appliquer leurs compétences en évaluation critique à l'information probante.

Documentation

Demande d'agrément

- Les sources de renseignements/données probantes offertes aux étudiantes et étudiants doivent être décrites dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu devrait être fourni des approches du programme qui favorisent l'application des compétences d'évaluation critique par les étudiantes et étudiants.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral impliqués dans le développement et l'évaluation du programme d'études pour déterminer comment celui-ci permet aux étudiantes et étudiants d'obtenir des renseignements et d'appliquer des compétences d'évaluation critique.
- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et étudiants pour déterminer les occasions qu'ils ont de rechercher des renseignements et d'appliquer des compétences d'évaluation critique.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 5

Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les diplômées et diplômés des programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu de la façon dont les résultats prennent en considération les compétences réglementaires devrait être inclus. Il est cependant important de noter que l'appréciation de cet élément clé ne sera pas requise si le programme a été approuvé ou est en cours d'approbation par un organisme de réglementation dans les deux années précédentes dans le cadre d'un processus de vérification de l'intégration des compétences réglementaires pour accéder à la pratique. Dans de tels cas, seule la date de l'approbation doit être comprise dans l'autoévaluation.

Documents de base

- Un modèle mettant en correspondance sous forme de cartographie, les résultats attendus, les objectifs ou les thèmes des cours avec les compétences réglementaires **doit** être rempli et soumis électroniquement. Si le programme a été approuvé par un organisme de réglementation au cours des deux dernières années (ou le sera bientôt),

sous un processus qui vérifie l'intégration de compétences réglementaires de base pour accéder à la pratique, cet élément clé ne sera pas évalué et aucune mise en correspondance n'est nécessaire.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 6

Le programme d'études offre des expériences de pratique avec des personnes à toutes les étapes de la vie, des familles et diverses communautés et divers groupes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description de la séquence prévue des expériences de pratique par rapport aux résultats attendus et aux compétences pour accéder à la pratique d'infirmières et infirmiers auxiliaires devrait être fournie.

Documents de base

- Les plans de cours pour les cours axés sur la pratique doivent être soumis dans la section des documents de base.

Documents d'appui

- Un plan séquentiel des expériences de pratique associées aux résultats d'apprentissage attendus du programme de formation en sciences infirmières **peut** être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices et précepteurs, le corps professoral et les étudiantes et étudiants afin de confirmer que les expériences de pratique soutiennent les résultats des apprenantes et apprenants.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 7

Le programme d'études propose des expériences de pratique concernant les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des expériences de pratique en lien avec les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices et précepteurs, le corps professoral et les étudiantes et étudiants pour vérifier quelles expériences de pratique les étudiantes et étudiants du programme de formation ont dans les domaines suivants : les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 8

La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées et diplômés pour agir en présence de problèmes de santé complexes touchant des patients dans divers contextes de soins.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description expliquant comment la séquence d'expériences de pratique prépare les diplômées et diplômés à agir en présence de problèmes de santé complexes, et comprend les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les enseignantes et enseignants cliniques, les enseignantes et enseignants en simulation et les préceptrices et précepteurs pour déterminer la façon dont les expériences de pratique du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires préparent les étudiantes et étudiants à répondre à des problèmes de santé complexes.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 9

Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage où utiliser les compétences en jugement clinique en vue d'analyser et d'interpréter des données de pratique, de tirer des conclusions et de planifier les soins.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des occasions d'apprentissage du programme d'études pour développer le raisonnement clinique et la planification de soins.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les enseignantes et enseignants cliniques, les enseignantes et enseignants en simulation et les préceptrices et précepteurs afin de vérifier quelles occasions d'apprentissage sont intégrées au programme d'études dans le but de développer le raisonnement et le jugement cliniques dans le programme de formation en sciences infirmières.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 10

Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples devraient être présentés afin de décrire des occasions d'apprentissage favorisant l'acquisition par les étudiantes et étudiants d'aptitudes en technologies de l'information et de la communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires ainsi qu'avec les politiques régissant le milieu de travail.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour vérifier l'inclusion au programme d'occasions d'apprentissage qui favorisent l'utilisation des technologies de l'information et de communication conformément aux normes professionnelles et réglementaires et aux politiques régissant le milieu de travail.
- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et étudiants du programme de sciences infirmières pour confirmer qu'elles et ils sont au courant des normes professionnelles et réglementaires concernant l'utilisation des technologies de l'information et de communication.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 11

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées et diplômés en ce qui concerne la pratique collaborative intraprofessionnelle devrait être fourni.
- Les cours dans lesquels une formation intraprofessionnelle est offerte devraient être recensés.

- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration intraprofessionnelle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative intraprofessionnelle **peuvent** être mis à la disposition des évaluatrices et évaluateurs.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont la pratique collaborative intraprofessionnelle est favorisée dans les programmes de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 12

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées et diplômés du programme en ce qui concerne la pratique collaborative interprofessionnelle devrait être fourni.
- Les cours dans lesquels une formation interprofessionnelle est offerte devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration interprofessionnelle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative interprofessionnelle **peuvent** être disponibles pendant l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires pour déterminer la façon dont la pratique collaborative interprofessionnelle est favorisée.

Cadre du programme et programme d’études – Élément clé 13

Les approches d’enseignement, d’apprentissage et d’évaluation des étudiantes et étudiants précisées dans le cadre du programme facilitent l’obtention des résultats d’apprentissage attendus.

Documentation

Demande d’agrément

- La demande d’agrément devrait comprendre une description de la philosophie fondamentale ou du cadre conceptuel du programme d’études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, et la structure du programme d’études.

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Une courte description des approches d’enseignement et d’apprentissage et la façon dont elles contribuent aux résultats attendus devrait faire partie de l’autoévaluation.
- Une description de la façon et du moment où les étudiantes et étudiants du programme de formation en sciences infirmières sont évalués devrait être fournie, accompagnée d’une description de la façon dont le processus d’évaluation contribue à la réalisation des résultats attendus.

Sur place/de façon virtuelle

- Les évaluations des étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires seront examinées. Ceci pourrait inclure des travaux, des dissertations, des formulaires d’évaluation clinique et des examens pour divers niveaux d’étudiantes et étudiants et provenant d’une variété de classes et de cours cliniques.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires afin de valider les approches d’enseignement et d’apprentissage mises en œuvre et leur contribution aux résultats.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 14

Le programme d'études met en œuvre l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des résultats attendus chez les diplômées et diplômés par rapport à l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation devrait être fourni.
- Les cours qui abordent l'appel à l'action 24 devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la décolonisation, l'autochtonisation et la réconciliation dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents qui démontrent clairement et précisément la promotion de décolonisation, d'autochtonisation et de réconciliation **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes et étudiants du programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont les éléments en lien avec la Commission de vérité et réconciliation sont abordés.

Norme 5 : Résultats du programme

Norme 5	Résultats du programme
ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme de formation atteint des résultats adaptés aux besoins de la société, du système de soins de santé et de ses diplômées et diplômés.
Descripteur	Le programme de formation s’acquitte de son rôle social et développe la responsabilité des étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires, qui possèdent les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accéder à la pratique infirmière, fournir des soins sécuritaires et éthiques, et bénéficier d’un apprentissage continu.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none"> 1. La capacité à réfléchir sur sa pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s’améliorer continuellement est développée chez les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires. 2. Les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires développent des aptitudes qui leur permettent de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les familles à des risques. 3. Les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires développent des aptitudes leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler. 4. Les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières. 5. Les étudiantes et étudiants du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sûrs. 6. Le programme comprend l’évaluation de la réussite des étudiantes et étudiants pour chaque résultat d’apprentissage de fin de programme. 7. Le taux de réussite démontre l’efficacité du programme de formation en ce qui concerne l’atteinte de son mandat sociétal. 8. Les taux de réussite à l’inscription et d’admission aux programmes de formation continue démontrent la pertinence du programme.

Norme 5	Résultats du programme
	9. Les taux d'embauche des diplômées et diplômés démontrent l'efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Données probantes : Norme 5 – Résultats du programme

Résultats du programme – Élément clé 1

La capacité à réfléchir sur sa pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s'améliorer continuellement est développée chez les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples de situations d'apprentissage qui favorisent la réflexion sur la pratique, l'autorégulation, l'imputabilité et la responsabilité en ce qui a trait à sa pratique devraient être fournis.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents utilisés dans les cours et développés précisément pour favoriser la réflexion, l'autorégulation, l'imputabilité et l'éthique chez les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires **peuvent** être fournis lors de l'examen d'agrément.

Résultats du programme – Élément clé 2

Les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires développent des aptitudes qui leur permettent de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les familles à des risques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples devraient être fournis d'activités d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants d'apprendre à anticiper, reconnaître et gérer les situations exposant les personnes ou les familles à des risques.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents décrivant des activités d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants d'apprendre à anticiper, reconnaître et gérer les situations exposant les

personnes ou les familles à des risques **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants du programme de formation en sciences infirmières afin de confirmer que les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires ont des occasions d'apprentissage leur permettant de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes et les familles à des risques.

Résultats du programme – Élément clé 3

Les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires développent des aptitudes leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples devraient être fournis afin de décrire les situations permettant aux étudiantes et étudiants de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Documents de base

- Les plans de cours compris à la section des documents de base pour la norme du cadre du programme, l'élément clé 1, constituent également des données probantes pour cet élément.

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents décrivant des activités d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants de faire l'acquisition d'aptitudes afin de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.
- Des documents décrivant des activités d'apprentissage conçues pour développer les aptitudes des étudiantes et étudiants à améliorer leurs compétences de façon continue **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants afin de déterminer si les étudiantes et

étudiants bénéficient d'occasions d'apprentissage leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Résultats du programme – Élément clé 4

Les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples d'occasions d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants d'apprendre à appliquer les codes de déontologie en situations cliniques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et étudiants et les préceptrices et précepteurs pour confirmer que les étudiantes et étudiants et les diplômées et diplômés ont bénéficié d'occasions d'apprentissage en lien avec l'application des codes de déontologie dans des situations de pratique.

Résultats du programme – Élément clé 5

Les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sûrs.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Il faudrait soumettre des exemples d'occasions d'apprentissage permettant aux étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires d'appliquer leurs connaissances des pratiques relationnelles, de prodiguer des soins culturellement sécuritaires et de prendre part à des activités de défense d'intérêts sociaux et politiques.

Documents de base

- Les plans de cours compris à la section des documents de base pour l'élément clé 1 de la norme du cadre du programme peuvent également constituer des données probantes pour cet élément clé.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières

et infirmiers auxiliaires afin de confirmer que les étudiantes et étudiants bénéficient d'occasions de mettre les compétences en matière d'approche relationnelle en pratique.

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants afin de vérifier que ces derniers sont en mesure d'apprendre comment prodiguer des soins culturellement sécuritaires.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et précepteurs et les étudiantes et étudiants afin de vérifier que les étudiantes et étudiants ont l'occasion de prendre part à des activités de défense d'intérêts.

Résultats du programme – Élément clé 6

Le programme de formation démontre l'atteinte par les étudiantes et étudiants de chacun des résultats d'apprentissage à la fin du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description devrait être fournie des modalités d'évaluation de l'atteinte par les étudiantes et étudiants des résultats d'apprentissage à la fin du programme, accompagnée des résultats des dernières années.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires pour vérifier la façon dont est évaluée l'atteinte par les étudiantes et étudiants des résultats d'apprentissage à la fin du programme.

Résultats du programme – Élément clé 7

Le taux de réussite démontre l'efficacité du programme de formation en ce qui concerne l'atteinte de son mandat sociétal.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le processus pour faire un suivi du taux de réussite du programme et la formule pour calculer ce taux sont décrits. Le taux de réussite du programme des trois dernières années est indiqué. Si le taux de réussite est inférieur à 70 %, une courte explication est fournie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la direction du programme de toutes les unités d'enseignement ainsi que les membres du corps professoral au sujet des facteurs positifs et négatifs qui influencent le taux de réussite.

Résultats du programme – Élément clé 8

Le taux de réussite à l'examen d'autorisation et les admissions aux programmes de formation continue en sciences infirmières démontrent la pertinence du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le taux de réussite des diplômées et diplômés du programme au cours des trois dernières années à l'examen d'autorisation dans leur province ou territoire devrait être fourni. Des données supplémentaires concernant le succès des diplômées et diplômés aux examens de certification dans les trois années suivant l'obtention du diplôme démontrant la pertinence du programme peuvent également être indiquées.

Résultats du programme – Élément clé 9

Les taux d'embauche des diplômées et diplômés démontrent l'efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court rapport des données recueillies pour les 3 dernières années sur l'embauche des diplômées et diplômés au cours des 12 premiers mois après l'obtention du diplôme est fourni.

Norme 6 : Amélioration de la qualité du programme

Norme 6	Amélioration de la qualité du programme
ÉNONCÉ DE LA NORME	Une appréciation et une évaluation globale continue du programme de formation favorisent une amélioration continue de la qualité.
Descripteur	L'amélioration en temps opportun du programme découle d'un suivi rigoureux et d'une évaluation de la pertinence du programme de formation, du programme d'études, des apprentissages des étudiantes et étudiants, des méthodes d'exécution du programme et de ses résultats.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'appréciation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.2. Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, des diplômées et diplômés, des préceptrices et précepteurs, du personnel, des étudiantes et étudiants, des employeurs et des autres intervenants pertinents.3. Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.4. La capacité des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et leur développement des compétences et des normes de pratique réglementaires d'accès à la pratique (niveau débutant) sont surveillés et évalués.5. Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme.

Données probantes : Norme 6 – Amélioration de la qualité du programme

Amélioration de la qualité du programme – Élément clé 1

Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'appréciation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Il devrait comprendre un aperçu d'un processus d'évaluation continu conçu pour examiner le programme d'études, l'exécution du programme d'études, les stages en milieu clinique et les résultats obtenus par les étudiantes et étudiants.

Documents de base

- Un plan d'évaluation du programme **devrait** être inclus à la section des documents de base. Ce plan devrait comprendre un processus d'évaluation exhaustif et continu qui incorpore une évaluation du programme d'études et de son exécution, des stages en milieu clinique et des résultats des étudiantes et étudiants.
- Une analyse de l'environnement **doit** être soumise à la section des documents de base.

Amélioration de la qualité du programme – Élément clé 2

Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, des diplômées et diplômés, des préceptrices et précepteurs, du personnel, des étudiantes et étudiants, des employeurs et des autres intervenants pertinents.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description du processus de collecte de données réalisé au cours des deux dernières années dans le but d'obtenir des informations relatives à l'évaluation du programme de formation de la part du corps professoral, des diplômées et diplômés, des préceptrices et précepteurs, du personnel, des étudiantes et étudiants, des employeurs et d'autres intervenants devrait être fournie.

Sur place/de façon virtuelle

- Les données d'évaluation recueillies lors des deux années précédentes **devraient** être fournies lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices et administrateurs de programme afin de déterminer les modalités de mise en œuvre du processus d'évaluation au cours des deux dernières années.

Amélioration de la qualité du programme – Élément clé 3

Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu devrait être fourni sur la façon dont le corps professoral de tous les emplacements et les unités d'enseignement est impliqué dans la collecte de données et l'évaluation du programme de formation ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.

Documents d'appui

- Le mandat et les procès-verbaux des comités impliqués dans les changements à apporter au programme d'études à la suite de l'évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d'enseignement pour vérifier l'implication dans le processus d'appréciation et d'évaluation du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires.

Amélioration de la qualité du programme – Élément clé 4

La capacité des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des processus et des moyens mis en place afin d'assurer la surveillance de l'intégration des éléments suivants par les étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires :
 - Normes éthiques
 - Normes de pratique
 - Compétences pour accéder à la pratique

Sur place/de façon virtuelle

- Des documents sur les évaluations des étudiantes et étudiants du programme de formation d'infirmières et infirmiers auxiliaires utilisés dans les cours théoriques et pratiques (stages en milieu clinique et simulations) devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.
- Des exemples de travaux d'étudiantes et étudiants acceptables et moins acceptables devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les diplômées et diplômés du programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires pour établir leur niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Des entrevues seront menées avec des employeurs pour confirmer que les diplômées et diplômés du programme démontrent un bon niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.
- Des entrevues seront menées avec les administratrices et administrateurs du programme de formation en sciences infirmières pour déterminer les mesures et les processus mis en place afin de vérifier que les étudiantes et étudiants seront prêts :
 - à prodiguer des soins de façon éthique;
 - à intégrer les normes applicables aux infirmières et infirmiers auxiliaires;
 - à intégrer les compétences pour accéder à la pratique à leurs activités professionnelles.

Amélioration de la qualité du programme – Élément clé 5

Les données d’évaluation servent à apporter des améliorations au programme.

Documentation

Rapport d’autoévaluation en matière d’agrément

- Un aperçu des processus existants pour améliorer les programmes à l’aide des données d’évaluation recueillies devrait être fourni. Quelques exemples récents de changements apportés en raison des données d’évaluation recueillies peuvent aussi être fournis.

Documents d’appui

- Le mandat et les procès-verbaux associés au comité d’évaluation ou d’autres comités impliqués dans les changements à apporter au programme d’études à la suite de l’évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d’enseignement impliquées dans l’évaluation du programme pour confirmer que les données d’évaluation sont utilisées pour améliorer le programme de formation d’infirmières et infirmiers auxiliaires.

Références

Council for Higher Education Accreditation. (2016). *The CIQG international quality principles: Towards a shared understanding of quality*. Repéré à <https://www.chea.org/ciqg-international-quality-principles-toward-shared-understanding-quality>.

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation*. Repéré à <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>.

Glossaire

Enseignantes ou enseignants cliniques : Infirmières et infirmiers enseignants qui enseignent et évaluent les étudiantes et étudiants lors de stages cliniques.

Modèle réparti/distribué : Un modèle pédagogique d'apprentissage décentralisé dans lequel les enseignantes et enseignants et les étudiantes et étudiants ne sont pas situés au même endroit, permettant une souplesse en ce qui concerne l'heure et le lieu de l'enseignement et de l'apprentissage.

Corps professoral : Des enseignantes et enseignants employés par l'unité d'enseignement pour enseigner aux étudiantes et étudiants inscrits au programme faisant l'objet d'un examen d'agrément : les membres réguliers du corps professoral sont employés sur une base continue à temps plein ou à temps partiel; les membres contractuels du corps professoral sont employés pour une durée limitée afin de donner un ou plusieurs cours théoriques ou cliniques particuliers.

Collaboration intraprofessionnelle : Occasions de collaborer avec un ou plusieurs infirmières et infirmiers auxiliaires ou des étudiantes et étudiants infirmiers auxiliaires.

Collaboration interprofessionnelle : La collaboration interprofessionnelle fait référence aux occasions, au cours d'un stage en milieu clinique, de collaborer avec des étudiantes et étudiants ou des professionnels dans un domaine de la santé autre que les soins infirmiers, pour offrir des soins d'équipe et centrés sur la personne.

Collaboration intersectorielle : Mesures prises, en collaboration avec des groupes sociaux extérieurs au secteur de la santé, sur les résultats ou les déterminants de la santé ou de l'équité en santé.

Expériences de pratique : Comprennent les stages en milieu clinique et la simulation.

Préceptrices ou précepteurs : Membres du personnel d'un organisme de service assignés à des étudiantes ou étudiants en sciences infirmières dans le cadre d'un stage pratique, qui guident et orientent ces personnes pour favoriser le développement de leurs compétences de pratique.

Appréciation des étudiantes et étudiants : Un processus d'évaluation impliquant la collecte de données afin de confirmer l'apprentissage des étudiantes et étudiants.

Évaluation des étudiantes et étudiants : Les interprétations de la valeur ou du degré d'apprentissage des étudiantes et étudiants, qui a eu lieu selon un processus d'évaluation.



CASN Accreditation
Agrément de l'ACESI

CASN
ACESI

Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 chemin Hunt Club, bureau 450
Ottawa, Ontario K1V 0Y3
www.casn.ca/fr

ISBN édition électronique : 978-1-989648-51-3

© Association canadienne des écoles de sciences
infirmières, 2023